



Déclaration d'installation de gaz alimentant les unités de production à cycle thermodynamique, positionnées en extérieur, pour les immeubles d'habitation

cegibat

Dans le cadre de la réalisation d'une installation de gaz neuve, ou après le complément ou la modification d'une installation gaz existante, l'installateur doit garantir la conformité de l'installation aux dispositions réglementaires en vigueur.

A ce jour, il n'existe pas de modèle déposé de certificat de conformité (type Cerfa) pour les installations de gaz alimentant **les unités de production à cycle thermodynamique fonctionnant à l'air libre et positionnées en extérieur pour les immeubles d'habitation**.

Il convient toutefois à l'installateur de réaliser une « Déclaration d'installation de gaz pour les immeubles d'habitation ».

Sur la base des éléments minimum devant y figurer, la déclaration pourra comprendre les éléments suivants :

- dénomination et adresse précise de l'établissement à mettre en gaz
- nom et adresse du ou des installateurs
- description sommaire, précisant en particulier les limites amont et aval, de l'installation (ou de chaque partie d'installation en cas de pluralité d'installateurs)
- attestation du ou des installateurs qui garantit l'étanchéité de l'installation
- date et signature du ou des installateurs

Le document proposé ci-après est un modèle mis à disposition des installateurs. Il peut être utilisé directement, reproduit ou encore servir de base pour rédiger votre propre déclaration sur papier libre.

Nota : Ce certificat n'atteste en rien de la conformité de l'installation par rapport :

- A la réglementation acoustique et celle relative à la lutte contre le bruit de voisinage,
- A la réglementation ICPE,
- A la réglementation portant sur l'utilisation et la manipulation du fluide frigorigène.

Déclaration d'installation de gaz alimentant les unités de production à cycle thermodynamique, positionnées en extérieur, pour les immeubles d'habitation

Nom et adresse de l'établissement

Famille (1ere 2e, 3e ou 4e) du bâtiment d'habitation.....

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DE L'INSTALLATEUR

Je soussigné, installateur, déclare avoir réalisé, modifié, complété (*) l'installation suivante :

Origine et extrémité ↓	Tuyauterie				Appareils		
	Nature	L	Ø	Mode d'assemblage	Implantation	Nature	Puissance calorifique
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

Nature du gaz..... Pression d'utilisation

Je certifie que l'installation décrite ci-dessus, réalisée par mes soins, à été exécutée conformément aux dispositions du [cahier des charges CCH 2010-01 de septembre 2010](#) et aux prescriptions particulières du permis de construire.

Je certifie que les essais d'étanchéité et/ou de résistance mécanique prévus par l'article 9 de l'arrêté du 2 août 1977 modifié auquel fait mention le CCH2010-01 ont été effectués le..... et que les résultats sont satisfaisants.

Fait le à

Signature et cachet de l'installateur



Nota : déclaration à établir en 3 exemplaires

- 1 pour l'installateur
- 1 pour le distributeur
- 1 pour l'usager ou le propriétaire

(*) Rayer les mentions inutiles